

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2016-01-25 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 25^e jour du mois de janvier deux mille seize à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois
Esther Savard
Monsieur le conseiller : Bruno Cormier

Madame France Marcotte, greffière est également présente.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV); l'ordre du jour est le suivant :

1. Acceptation soumission, plan directeur d'aménagement terrain adjacent au quai
2. Période de questions
3. Levée de l'assemblée

Rés.2016-01-016 Acceptation soumission, plan directeur d'aménagement terrain adjacent au quai

Considérant que la Ville de Portneuf désire retenir les services professionnels d'une firme spécialisée pour la réalisation d'un plan directeur d'aménagement du terrain adjacent au quai de Portneuf;

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été adressé à quatre (4) firmes;

Considérant qu'après analyse, prise de connaissance des prix soumis et application de la formule prévue à la loi, les firmes ont obtenu un pointage finale de :

AECOM	17.42
Lemay+DAA	11.03
ABCP	20.44
Zins Beauchesne et Associés	17.05

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour la réalisation d'un plan directeur d'aménagement du terrain adjacent au quai de Portneuf à ABCP au montant de 68 477 \$ taxes en sus, et ce conformément au devis et à sa soumission; que toute subvention accordée à ce projet sera appliquée à cette dépense.

Période de questions

Aucune question n'est posée au conseil.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 19 : 25 hres.

maire

greffière